

M. le président: Nous en étions au poste n° 284, conseil national des recherches. Est-il adopté?

M. Hees: Il y a près de deux ans notre collègue de Lambton-Ouest présentait une proposition de résolution d'initiative parlementaire aux termes de laquelle aurait été constitué un comité du Parlement chargé d'étudier la meilleure façon dont l'État pouvait assister l'industrie en étendant chez nous la recherche industrielle. Des personnalités éminentes du monde industriel, ouvrier ou de celui de l'enseignement ont applaudi vivement cette proposition, imités d'ailleurs par la presse. Presque tous les journaux, en effet, à quelque parti qu'ils appartenaient, ont salué cette utile proposition et ont vivement engagé le Gouvernement à y donner suite.

Or il s'est trouvé que juste au moment où la Chambre allait en être saisie, le Gouvernement a mis fin aux heures réservées aux mesures d'initiative parlementaire, de sorte qu'elle ne fût jamais mise en discussion l'an dernier.

Dans ces conditions, l'honorable député de Lambton a cru bon de la renouveler cette année. Assuré par le ministre que le Gouvernement entendait effectivement y donner suite l'honorable député, comme il le rappelait avant le déjeuner, a toutefois consenti à la retirer. Le 29 mars le ministre inscrivait au *Feuilleton* un avis de motion du Gouvernement aux termes duquel celui-ci était invité à constituer un comité ayant pour mission de déterminer les modalités les plus satisfaisantes d'encouragement à la recherche scientifique du secteur civil.

Cela se passait il y a quatre mois. Au grand étonnement de la Chambre et de tout le pays, la résolution n'a jamais été présentée à la Chambre. Il va de soi que le pays et le Parlement se demandent pourquoi. Je pense qu'il faut rechercher la réponse dans ce que l'honorable député de Lambton-Ouest avait fait part de son intention de présenter un amendement qui aurait autorisé le comité à convoquer des particuliers qui, étant donné leur vaste expérience dans ce domaine, auraient été en mesure de conseiller au comité la meilleure façon de procéder. A n'en pas douter, les conseils de ces personnes auraient beaucoup aidé le comité dans son travail.

Il semble que le ministre ne pouvait tout simplement pas supporter d'amendement de l'opposition à l'égard de sa motion; autant que nous sachions c'est pour cette raison que nous n'avons pas été saisis de ce projet de résolution.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député me permet-il une question? L'opposition a-t-elle jamais donné à entendre à quelqu'un qu'elle avait l'intention de proposer un amen-

dement à la motion? Je n'en ai jamais entendu parler avant cet instant. La chose a-t-elle été dite à la Chambre, ou s'agit-il de quelque secret qu'on dévoile maintenant?

M. Hees: Pour ce que j'en sais, il ne s'agit pas du tout d'un secret. Le député de Lambton-Ouest a fait savoir, comme ces choses se font savoir,—il n'a pas eu l'occasion de l'annoncer à la Chambre des communes,—qu'il se proposait de présenter cet amendement. C'est la seule raison que nous puissions trouver au refus du ministre de mettre cette motion en délibération.

L'hon. M. Harris: Où trouve-t-on cet énoncé?

M. Hees: S'il existe une autre raison, que le ministre nous dise pourquoi on a laissé en plan une motion présentée voici quatre mois, après avoir été réclamée pendant deux ans par l'industrie, le monde ouvrier, les milieux de l'enseignement, la presse du pays, le monde des affaires et les députés, par tous ceux, en un mot, qui souhaitaient l'institution de ce comité. Je saurais gré au ministre de nous dire pourquoi, sur une période de quatre mois, il s'est constamment refusé à présenter la motion et à instituer le comité, si la raison que j'ai donnée n'est pas la bonne.

L'hon. M. Harris: Je sais que le ministre du Commerce fournira à l'instant au député les explications qu'il demande, mais je tiens à signaler que j'ai consigné au hansard la raison pour laquelle, à la demande de l'opposition, il y avait lieu de ne pas mettre cette motion en délibération. Le député trouvera cela au hansard. Il n'a jamais été question à la Chambre, que je sache, d'une proposition d'amendement comme celle dont parle aujourd'hui le député. Et il y en aurait été question, que ce ne serait pas une raison de ne pas mettre la motion en délibération.

M. Hees: Je n'ai pas dit qu'il en avait été question à la Chambre. J'ai dit qu'on avait parlé de cela, comme on parle de bien des choses dans les cercles parlementaires. Nous nous sommes demandés pourquoi cette motion tendant à l'institution d'un comité avait figuré pendant quatre mois au *Feuilleton* sans jamais être mise en délibération et pourquoi cette idée d'instituer un comité devait s'évanouir encore une fois.

L'hon. M. Harris: Consultez le hansard!

M. Hees: Et rien n'indique qu'un tel comité sera institué à la prochaine session du Parlement. Il semble que le ministre veuille laisser traîner l'affaire. Sauf erreur, tous les députés voudraient bien que soit institué un comité de ce genre mais le ministre ne veut pas donner les instructions nécessaires pour que cette motion soit mise en délibération.